

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 11-14 février 2002

PROJETS SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point 8 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2002/8/1
21 décembre 2001
ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT— RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DE YUGOSLAVIE 10116.0

**Aide alimentaire au service des
activités de secours et de
redressement en faveur des réfugiés en
République fédérale de Yougoslavie
(sauf Kosovo)**

Nombre de bénéficiaires

Période	Serbie	Monténégro	Total
Juillet–décembre 2002	170 000	4 000	174 000
Janvier–juin 2003	120 000	4 000	124 000
Juillet–décembre 2003	60 000	3 200	63 200

Durée du projet 18 mois
(1er juillet 2002–31 décembre 2003)

Coût (dollars E.-U.)

Coût total pour le PAM	16 532 940
Coût total des produits alimentaires	8 395 733

En juin 2001, un dollar des États-Unis équivalait à 69 dinars yougoslaves (DIN) en Serbie, et 2,2 Deutsche marks (DM) au Monténégro.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

Note au Conseil d'administration



Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le fonctionnaire du PAM mentionné ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, Bureau régional pour
l'Europe orientale (ODR):

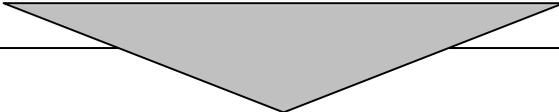
M. S. Malik

tél.: 066513-2209

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



Résumé



Après les élections d'octobre 2000, le climat politique et économique s'est notablement amélioré en République fédérale de Yougoslavie (RFY). Le gouvernement s'est lancé dans un programme ambitieux de réformes structurelles afin de restituer à la RFY sa productivité économique passée.

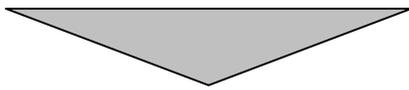
La Conférence des donateurs qui s'est déroulée en juin 2001 à Bruxelles a clairement montré que le rôle de l'aide humanitaire dans le pays perdait en importance au profit du processus de développement auquel étaient consacrés des efforts et des ressources supplémentaires. Toutefois, les réformes économiques prévues exerceront un impact sur les plus pauvres parmi les pauvres, qui sont les ménages les plus vulnérables en RFY.

Malgré une évolution positive au cours de la période récente, l'héritage des conflits des années 90 continue à peser de tout son poids. La Serbie et le Monténégro hébergent quelque 390 500 réfugiés de Bosnie et de Croatie; parmi eux, 174 000 personnes environ, considérées comme vulnérables, ont besoin d'une aide alimentaire. Pour répondre aux besoins alimentaires immédiats de ces réfugiés, qui seront touchés à moyen terme par les réformes économiques, le PAM propose de poursuivre ses activités en RFY pendant une période de 18 mois. Le PAM propose en outre de renforcer son assistance afin que des solutions durables soient trouvées pour les réfugiés, en soutenant des programmes de construction de logements favorisant l'autonomie, ainsi que des activités de rapatriement.

En plus de répondre aux besoins alimentaires des réfugiés vulnérables, le PAM mettra à profit la période de 18 mois de cette intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) pour réduire progressivement sa présence en RFY, puis se retirer entièrement, de manière efficace et opportune.

Cette IPSR fournira quelque 32 508 tonnes de produits alimentaires, pour un coût de 16 532 940 dollars E.-U.

Projet de décision



Le Conseil approuve l'IPSR République fédérale de Yougoslavie 10116.0—Aide alimentaire au service des activités de secours et de redressement en faveur des réfugiés en République fédérale de Yougoslavie (sauf Kosovo) (WFP/EB.1/2002/8/1).



CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Contexte de la crise

1. Les Balkans ont connu, tout au long des années 90, une succession de conflits et de crises politiques à grande échelle, qui ont entraîné des difficultés et des souffrances considérables pour la population de la région. Succédant à près de dix années de sanctions économiques, la période qui a suivi l'intervention militaire internationale du début de l'année 1999 a été marquée par des bouleversements majeurs. Les élections, en octobre 2000, et les manifestations populaires qui ont suivi, ont ouvert la voie à la démocratie et à la levée des sanctions internationales frappant la Serbie. Depuis, l'appui international à la République fédérale de Yougoslavie (RFY) s'est notablement renforcé¹. En outre, le gouvernement s'est engagé à entreprendre des réformes dans le domaine politique et des mesures d'ajustement structurel dans le domaine économique.
2. À l'heure où la RFY émerge de la crise, les répercussions du déclin économique que le pays a connu pendant les années 90 apparaissent avec davantage de relief. Tant en Serbie qu'au Monténégro, les mécanismes de survie des ménages —comme l'aide fournie par la famille et par la communauté— ont été mis à rude épreuve par l'absence de sources parallèles de revenus et d'assistance. Nombreux sont les ménages qui ont dû emprunter par des canaux non officiels pour satisfaire leurs besoins immédiats, ce qui les a plongés dans un cycle d'endettement, tout en aggravant la pression économique pesant sur les familles pauvres les plus vulnérables, et en particulier celles qui sont dirigées par des femmes. Les ménages qui ne parviennent pas à satisfaire leurs besoins de base dépendent de l'appui fourni par le système national de protection sociale, qui ne s'est pas encore relevé de l'épuisement de ses ressources au cours des années 90.
3. Outre la surcharge de son système de protection sociale, la RFY héberge encore un nombre important de réfugiés. Selon les résultats de la procédure de ré-enregistrement des réfugiés, qui a été réalisé entre janvier et avril 2001 par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Commissaire monténégrin pour les personnes déplacées et le Commissaire serbe pour les réfugiés, on compterait en RFY quelque 390 500 réfugiés d'origine serbe (376 000 en Serbie et 14 500 au Monténégro) dont 53 pour cent de femmes. Environ 66 pour cent de ces réfugiés d'origine serbe viennent de Croatie et 34 pour cent de Bosnie. Environ 96 pour cent habitent chez des particuliers, ce qui alourdit encore les pressions économiques et sociales pesant sur les familles d'accueil. Quelque 468 centres collectifs accueillent les réfugiés restants (4 pour cent du total).
4. Le PAM a commencé à fournir une assistance à la RFY en 1992, apportant une aide alimentaire d'urgence aux réfugiés vulnérables. En 1999, la portée de cette assistance a été élargie aux ménages qui comprenaient des cas sociaux souffrant d'insécurité alimentaire. Depuis 1999, le PAM apporte une aide aux personnes vulnérables en Serbie et au Monténégro au titre de l'opération d'urgence régionale 6136. Cette opération couvre l'ensemble du territoire de la République fédérale de Yougoslavie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et l'Albanie. Après trois années d'aide d'urgence liée à la période d'après-guerre, cette forme d'appui ne sera plus nécessaire. L'opération d'urgence, qui a été prolongée, arrivera à terme le 30 juin 2002. Le PAM passera alors d'une

¹ Dans le cadre de la présente IPSR, les références à la RFY excluent le Kosovo, puisque cette province n'héberge pas de réfugiés des conflits antérieurs.



démarche régionale à des opérations individuelles adaptées aux conditions prévalant dans chaque zone.

5. Lors de la Conférence des donateurs qui s'est déroulée à Bruxelles en juin 2001, la communauté internationale a pris l'engagement de fournir 1,28 milliard de dollars E.-U. à l'appui du redressement et du développement de la RFY. L'augmentation de l'assistance internationale à la RFY va de pair avec une baisse de l'assistance humanitaire. Les donateurs devront maintenir leur attention sur la nécessité d'assurer la solvabilité du système de protection sociale, afin d'aider les plus vulnérables au sein de la population non réfugiée. Certains signes semblent indiquer que ce processus a commencé, comme en témoignent les contributions bilatérales au système de protection sociale annoncées en septembre 2001 par la Banque mondiale, la France, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique. Au fur et à mesure que le processus de réforme s'affermirait, le Gouvernement de la RFY portera de plus en plus son attention sur les besoins de ses citoyens les plus pauvres, et les ressources publiques disponibles pour répondre aux besoins des réfugiés seront encore réduites par rapport à leur niveau déjà modeste. Le secteur social aura vraisemblablement besoin d'un appui durable (au-delà de juin 2002) par d'autres formes d'intervention.
6. Parmi le grand nombre de réfugiés qui résident toujours en RFY, les personnes touchées par l'insécurité alimentaire ne pourront pas bénéficier de l'amélioration probable des programmes de protection sociale. C'est pour cette raison que l'aide alimentaire aux réfugiés victimes de l'insécurité alimentaire se poursuivra en Serbie et au Monténégro dans le cadre de la présente intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR), pour une période de 18 mois. L'assistance du PAM aux réfugiés en RFY sera apportée en collaboration étroite avec le HCR, afin de rester en phase avec l'évolution de la situation concernant le rapatriement, la réinstallation et les solutions durables.

Analyse de la situation

7. En Serbie, les ménages pauvres sont prisonniers d'un cycle de la pauvreté. La Banque mondiale estime que 25 pour cent environ des ménages réfugiés vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Ces estimations sont confirmées par l'étude sur la pauvreté chez les réfugiés entreprise par l'Unité d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV) en avril 2001.
8. En mai/juin 2001, le PAM et le HCR ont réalisé une mission d'évaluation conjointe des besoins alimentaires en Serbie et au Monténégro. La mission a relevé que les réformes économiques inscrites au programme du nouveau gouvernement auraient de graves répercussions sur les plus pauvres d'entre les pauvres. Le processus de réforme limitera en effet fortement les activités relevant du "marché gris" (marché parallèle), qui constituent une source essentielle de revenus pour 23 pour cent des ménages réfugiés. Une augmentation du chômage est aussi à prévoir, en raison de la restructuration des secteurs industriel et agricole, qui sera entreprise pour restaurer la compétitivité du pays sur les marchés régional et mondial. Étant donné qu'à l'heure actuelle, quelque 52 pour cent de tous les réfugiés sont déjà sans emploi, les conséquences seront importantes. Avec la réduction du nombre d'emplois qu'entraînera le processus de réforme et de restructuration, la priorité sera accordée à la population résidente, ce qui réduira les possibilités de trouver un emploi régulier pour les réfugiés.
9. Il est admis que la RFY n'est ni un pays moins avancé (PMA), ni un pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV), les catégories de pays habituellement ciblés par le PAM. Avant les troubles des années 90, l'ex-Yougoslavie était un pays exportateur net de produits alimentaires. En 1991, le pays a exporté environ 780 000 tonnes de blé (mission d'évaluation des cultures et des disponibilités alimentaires, 2001). En 1999, les



exportations avaient chuté à 162 000 tonnes. Pour 2001, les exportations prévues se montent à 313 700 tonnes de blé, mais elles seront très probablement utilisées à titre de paiement pour compenser des dettes encourues dans le secteur de l'énergie à l'égard de la Fédération de Russie et des pays voisins. La stabilité retrouvée et la reprise des investissements dans le secteur agricole devraient permettre d'améliorer encore la production.

10. Le PAM a apporté une assistance aux cas sociaux entre 1999 et 2001 au titre de l'opération d'urgence 6136, en raison de la précarité de la situation dans la région, et pour apporter un appui immédiat au gouvernement pendant qu'un train de mesures complet pour le redressement et le développement était en cours de formulation. Comme ce processus progresse à un rythme soutenu, le PAM a déjà pris des mesures visant à son retrait progressif du pays. Pendant l'année 2001, le PAM a mis en œuvre un plan complet de réduction progressive et de cessation de ses activités sur une période de deux ans. Ce processus a commencé en juillet 2001, avec une réduction de l'assistance aux cas sociaux, une révision des conditions d'attribution de l'aide alimentaire aux réfugiés, et la rationalisation du réseau de points de livraison avancés (PLA). Au 30 juin 2002, le nombre de personnes bénéficiant de l'assistance du PAM aura diminué, passant de 700 000 dans le cadre de l'opération d'urgence 6136 à un maximum de 174 000 au titre de l'IPSR. Pendant la même période, les besoins des cas sociaux pourraient être couverts au moyen d'une opération bilatérale. Tout au long de cette période de diminution progressive de l'activité, un dialogue permanent sera maintenu avec le gouvernement et la communauté des donateurs, et le PAM continuera à plaider pour une assistance au développement en faveur du système de protection sociale.

POLITIQUES ET PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT POUR LE REDRESSEMENT

11. La politique suivie par la RFY en matière de réfugiés soutient l'intégration locale, tout en encourageant parallèlement le rapatriement volontaire. Cette politique accorde une place de premier plan à la double citoyenneté en tant qu'option durable pour résoudre le problème des réfugiés dans le pays. Toutefois, elle souligne aussi le fait que le rapatriement doit être encouragé dans la mesure du possible, et elle stipule que le rapatriement ne se limite pas à la résidence physique, mais a aussi des conséquences en termes de biens, d'avoirs financiers et de possessions matérielles dans le pays d'origine. Le Gouvernement de la RFY a précisé que l'intégration devait se dérouler de manière à ne pas exclure, à un stade ultérieur, la possibilité du rapatriement.
12. L'Équipe spéciale interministérielle sur les réfugiés, qui traite d'un grand nombre de questions juridiques, économiques et sociales, est un des éléments de la contribution du Gouvernement de la RFY à l'entretien et à l'assistance aux réfugiés. Une fois enregistrés en RFY, les réfugiés ont accès au système de santé sans bourse délier. En outre, les enfants réfugiés peuvent fréquenter gratuitement les écoles publiques. Le gouvernement a mis à disposition 468 bâtiments publics pour abriter des centres collectifs destinés aux réfugiés. Plus important encore, le gouvernement fait preuve d'une attitude ouverte et transparente à l'égard des réfugiés, et il consulte régulièrement toutes les parties prenantes pour veiller à ce que les questions touchant les réfugiés reçoivent l'attention nécessaire.
13. Selon les résultats des activités de ré-enregistrement du HCR, la majorité des réfugiés présents en Serbie ont opté pour l'intégration locale, 63 pour cent environ préférant rester en Serbie. Seuls 5 pour cent ont demandé à retourner dans leur pays d'origine, tandis que 32 pour cent demeurent indécis. La procédure juridique à suivre pour obtenir la citoyenneté



est complexe; dans l'attente de l'approbation finale des procédures de naturalisation, les réfugiés souffrant d'insécurité alimentaire auront encore besoin d'assistance pour maintenir leur niveau de vie de base. Les réfugiés qui acquièrent la citoyenneté de la RFY et qui ne peuvent subvenir à leurs besoins seront intégrés au système de protection sociale, à condition qu'ils répondent aux critères établis en matière de vulnérabilité. Toutefois, le gouvernement a exprimé sa préoccupation à l'égard d'une intégration massive des réfugiés dans le système de protection sociale, qui risquerait de grever davantage encore des ressources déjà limitées, et d'exacerber les tensions entre réfugiés intégrés et population résidente. Les premières projections indiquent que le nombre de personnes supplémentaires pouvant avoir besoin de mesures de protection sociale une fois que les réfugiés auront acquis la citoyenneté de la RFY pourrait atteindre 150 000.

14. Les critères de sélection du PAM ont été arrêtés en coopération avec le HCR, sur la base des recommandations de la mission d'évaluation conjointe des besoins alimentaires en Serbie et au Monténégro réalisée en 2001, et ils ont été approuvés par le Ministère de la protection sociale. Les réfugiés les plus pauvres seront sélectionnés conformément aux critères recommandés, qui tiennent compte de la situation économique d'ensemble des ménages réfugiés. Les conditions requises pour l'assistance alimentaire s'appliqueront aux réfugiés en tant que membres d'un ménage plutôt qu'en tant qu'individus, ceci afin de fournir une image complète de l'ensemble des facteurs sociaux et économiques présents dans tout ménage. La priorité pour l'octroi de l'aide alimentaire sera accordée aux catégories suivantes de réfugiés:

- Âgés de plus de 60 ans, vivant seuls ou en couple, sans soutien familial, sans biens ni avoirs.
- Physiquement et mentalement handicapés, ayant un revenu total inférieur au seuil de revenu minimal (moins de 50 pour cent du salaire mensuel moyen), sans biens ni avoirs.
- Ménages monoparentaux avec des enfants de moins de 15 ans, sans biens ni avoirs.
- Enfants placés dans des familles, mineurs non accompagnés ou orphelins de moins de 15 ans vivant dans des ménages dont aucun membre n'est apte au travail, et sans biens ni avoirs.
- Enfants de moins de 15 ans vivant dans un ménage de personnes âgées (seules ou en couple), et qui sont à charge de la personne âgée ou du couple de personnes âgées.

15. En appliquant ces critères, le PAM cherche à ne cibler que les ménages de réfugiés qui ont un revenu inférieur au seuil minimal. Le Ministère des finances et le PAM révisent chaque mois ce critère de base de manière indépendante. Un processus de réexamen constant sera engagé afin de veiller à ce que les critères de ciblage restent bien adaptés et centrés sur les ménages touchés par l'insécurité alimentaire. Des comités locaux se réuniront à cet effet chaque mois pour réexaminer tous les aspects des distributions d'aide alimentaire; ils seront composés de représentants locaux des autorités municipales, de la Croix-Rouge de la Serbie, du HCR, du PAM et des instances locales de la Croix-Rouge et de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR). Les réunions des comités locaux sont pour le PAM le canal essentiel permettant d'utiliser des informations spécifiques aux ménages pour mettre à jour les listes de bénéficiaires existants, afin de veiller à ce que les critères de ciblage et de sélection restent adaptés et à ce que les vivres parviennent aux personnes les plus vulnérables.



Justification de l'assistance

16. Bien qu'il ait clairement exprimé sa volonté politique d'améliorer le sort des réfugiés, le Gouvernement de la RFY n'est pas en mesure de satisfaire les besoins de base de la population de réfugiés dans l'avenir immédiat. L'aide alimentaire fournie par le PAM appuie les initiatives à plus long terme du gouvernement en matière d'intégration locale, d'installation et de rapatriement, en fournissant des aliments de base aux ménages réfugiés exposés à l'insécurité alimentaire, dans l'attente d'une amélioration de leur situation. Les données de suivi des bénéficiaires indiquent que la quasi-totalité des vivres fournis par le PAM sont bien consommés par les bénéficiaires visés, ce qui souligne la valeur de l'aide alimentaire pour les ménages de réfugiés vulnérables.
17. Tous les ménages de réfugiés ne sont pas vulnérables ou n'ont pas besoin d'une aide alimentaire. Grâce à l'introduction de critères de ciblage uniformes, le PAM disposera d'un mécanisme permettant de garantir que son assistance bénéficie aux ménages souffrant d'insécurité alimentaire, dont les revenus sont insuffisants pour couvrir leurs besoins alimentaires et non alimentaires de base, et qui ont un accès réduit à d'autres sources de revenus. L'assistance du PAM constituera une protection contre la détérioration économique des ménages de réfugiés les plus démunis pendant la phase de réforme. À cet égard, les vivres fournis par le PAM représenteront une garantie temporaire de revenus pour les ménages vulnérables.
18. Une évaluation continue sera nécessaire tout au long de cette IPSR afin de garantir que l'aide alimentaire est bien utilisée de la meilleure manière possible. Cette évaluation, qui est réalisée régulièrement par le PAM, passe en revue la capacité du gouvernement à venir en aide aux populations vulnérables, la production agricole, les informations ACV, l'accès à la nourriture, les indices salariaux nationaux et régionaux, la valeur marchande des produits de base et des informations sur la sécurité alimentaire des ménages. Pour évaluer l'avancement de l'IPSR, le HCR et le PAM effectueront un examen complet à mi-parcours, qui coïncidera avec la mission d'évaluation des cultures et des disponibilités alimentaires de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en 2003.

STRATÉGIE DE REDRESSEMENT

Les besoins des bénéficiaires

19. La RFY accueille sur son territoire quelque 390 500 réfugiés, dont environ 53 pour cent de femmes; 24 pour cent des ménages de réfugiés sont dirigés par des femmes. Le PAM a réalisé en avril 2001 une étude complète sur les populations réfugiées en Serbie, qui s'est particulièrement attachée à décrire les conditions de vie des réfugiés hébergés par des particuliers. L'étude a conclu que bien qu'un grand nombre de réfugiés vivent en Serbie depuis cinq années ou davantage, leurs conditions de vie sont loin d'être satisfaisantes.
20. Les principales sources de revenu pour les ménages de réfugiés sont le travail de journalier, les pensions et les activités relevant du marché gris. Seuls 25 pour cent de réfugiés ont un emploi, tandis que les chômeurs représentent 52 pour cent du total. Les autres dépendent, pour l'essentiel de leur revenu, d'activités de marché gris. Parmi les femmes réfugiées, seuls 18 pour cent ont un emploi régulier. Les maladies chroniques, l'âge et l'accès à la terre sont aussi des facteurs critiques qui influent sur la sécurité alimentaire des ménages de réfugiés, particulièrement pour les personnes âgées et les employés saisonniers.



21. Le faible pouvoir d'achat et l'inflation croissante pèsent lourd sur la situation économique des ménages réfugiés. En juin 2001, le salaire mensuel moyen était de 4 970 DIN (72 dollars), en hausse de 23 pour cent par rapport à décembre 2000 (4 060 DIN, soit 59 dollars). Au cours de la même période, l'inflation a atteint 25 pour cent. Comme les réfugiés qui ont un emploi sont minoritaires, ces chiffres dénotent une baisse importante de revenus pour les ménages réfugiés. On peut raisonnablement considérer que ces données concernent ceux des réfugiés qui ont les revenus les plus élevés, la majorité des ménages gagnant moins que la moyenne nationale. Les indices de l'inflation et du pouvoir d'achat révèlent que le revenu mensuel moyen des ménages décline en termes réels, et que le coût de l'assortiment alimentaire de base a augmenté. L'étude du PAM sur la pauvreté a indiqué que la part estimée des dépenses alimentaires dans le budget des ménages en 2001 s'est élevée à 60 pour cent, contre 50 pour cent en 1997. Les mécanismes de survie tels que l'agriculture de subsistance sont d'un certain secours pour les ménages réfugiés en zone rurale. Les réfugiés qui vivent dans les zones urbaines et périurbaines doivent souvent faire face à un coût de la vie plus élevé. Ce sont les familles de réfugiés sans adultes valides ayant un emploi qui sont ceux dans la pire situation et qui sont le plus menacés par la pauvreté.

TABLEAU 1: VENTILATION PAR ÂGE ET PAR SEXE DES RÉFUGIÉS EN SERBIE ET AU MONTÉNÉGR

Tranche d'âge	Femmes		Hommes		Total	
	No	%	No	%	No	%
Serbie						
0-4	4 000	1	4 000	1	8 000	2
5-17	32 000	9	34 000	9	66 000	18
18-59	119 000	32	109 000	29	228 000	61
60 et plus	43 000	11	31 000	8	74 000	19
Total	198 000	53	178 000	47	376 000	100
Monténégro						
0-4	300	2	200	1	500	3
5-17	1 500	10	1 600	11	3 100	21
18-59	4 700	33	3 600	25	8 300	58
60 et plus	1 400	10	1 200	8	2 600	18
Total	7 900	55	6 600	45	14 500	100

Rôle de l'aide alimentaire

22. L'aide alimentaire a pour fonction, dans le cadre de l'IPSR proposée, de favoriser la sécurité alimentaire parmi les ménages de réfugiés pauvres en RFY pendant la phase de mise en œuvre de solutions permanentes (intégration locale, rapatriement, amélioration des moyens de subsistance, etc.). L'aide alimentaire servira de filet de sécurité à l'échelon des ménages en réduisant les dépenses consacrées à l'alimentation de base, ce qui permettra de libérer des ressources du ménage pour l'achat d'autres articles essentiels. Dans le cadre du volet redressement, l'aide alimentaire sera utilisée parallèlement aux apports matériels et techniques fournis par les partenaires du PAM pour lancer des programmes durables à



l'intention des ménages réfugiés. L'aide alimentaire favorisera le processus de redressement en renforçant les apports matériels et techniques fournis par les partenaires du PAM. Le processus pourra, de cette manière, cibler un nombre plus important de ménages et contribuer ainsi à des solutions durables pour un nombre accru de réfugiés.

Méthodes d'intervention

23. Le HCR, la Croix-Rouge de la Serbie et le Commissaire monténégrin pour les personnes déplacées ont dressé des listes de bénéficiaires dans toutes les municipalités où se trouvent des réfugiés. Dans le cadre de la procédure de réenregistrement appliquée en 2001, les listes ont été validées une nouvelle fois dans l'ensemble de la RFY. En Serbie, ces listes sont révisées chaque mois, et recoupées avec les informations sur la sécurité alimentaire des ménages recueillies dans les réunions des comités locaux. Ces réunions sont mises à profit pour mettre à jour les chiffres concernant le nombre de réfugiés et leurs besoins, et pour adapter les listes de bénéficiaires en conséquence. Le PAM s'efforce d'assurer une gestion paritaire hommes-femmes, des produits alimentaires dans tous les aspects de ses opérations en RFY. Dans les réunions des comités locaux, hommes et femmes sont représentés à parts à peu près égales. Le PAM demeurera fidèle à son engagement de faire en sorte que 50 pour cent des participants à ces réunions régulières soient des femmes. L'égalité entre les sexes est aussi assurée parmi les bénéficiaires aux points de distribution. Les femmes sont généralement attentives au respect de leurs droits, et parfaitement au courant des prix, sur le marché, de toutes les denrées supplémentaires dont leur famille a besoin, ainsi que des revenus des hommes du ménage. Un réseau de points de distribution finale administré par la Croix-Rouge pour le compte du HCR permettra de distribuer des rations mensuelles.
24. Pour les programmes de relèvement qui visent à trouver des solutions durables, les bénéficiaires seront sélectionnés parmi les ménages qui ont sollicité un statut légal permanent et qui ont besoin d'une assistance supplémentaire pour s'installer pleinement. À partir de l'identification, par le HCR, des ménages ayant droit à des prêts, à des dons ou à d'autres formes de microcrédit —en plus des bénéficiaires ayant besoin d'une assistance complète ou partielle dans le cadre de programmes de construction de logements— l'aide alimentaire sera utilisée pour renforcer les apports financiers et matériels fournis par le HCR. L'élasticité des apports non alimentaires s'en trouvera ainsi augmentée. L'intention expresse de la composante solutions durables est de faciliter la génération d'actifs et de revenus parmi les ménages de réfugiés au cours de leur installation, afin de réduire le nombre total de personnes tributaires de l'assistance humanitaire.
25. Les activités destinées à trouver des solutions durables seront conçues de manière à se conformer à l'objectif 3 de la politique du PAM visant à favoriser le développement, qui stipule que l'aide alimentaire doit, entre autres, "permettre aux familles pauvres d'acquérir des actifs et de les conserver". Les bénéficiaires, et en particulier les femmes, participeront activement à tous les aspects de l'identification, de la formulation et de l'exécution des projets, afin de veiller à ce que les interventions soient utiles et bien conçues.

ÉVALUATION DES RISQUES

26. Les opérations du PAM en RFY dépendront de la stabilité dans la région. L'évolution de la situation au Kosovo, en ex-République yougoslave de Macédoine et ailleurs dans la région pourrait provoquer des crises imprévues qui exigeront des interventions complémentaires du PAM.



BUTS ET OBJECTIFS

27. Le but de l'IPSR est d'aider les réfugiés touchés par l'insécurité alimentaire pendant une période critique de grand besoin, et de permettre le retrait progressif de l'assistance du PAM dans un cadre structuré, tout en soulageant les effets de l'insécurité alimentaire sur les ménages réfugiés vulnérables. Les objectifs immédiats de l'IPSR seront les suivants:
- garantir l'accès aux produits alimentaires de base pour les ménages de réfugiés souffrant d'insécurité alimentaire, grâce à une assistance ciblée;
 - appuyer la mise en œuvre de solutions durables et la mise au point de mécanismes de défense positifs pour les réfugiés, grâce à des programmes favorisant l'autosuffisance.
28. À plus long terme, l'objectif d'ensemble de cette IPSR est de contribuer à créer des moyens de subsistance et à permettre aux ménages d'atteindre la sécurité alimentaire.

PLAN D'EXÉCUTION PAR COMPOSANTE

Composantes essentielles du programme

29. L'opération du PAM en RFY consistera en deux grandes composantes: l'alimentation des réfugiés (89 pour cent du tonnage total requis) et l'appui aux activités visant des solutions durables (11 pour cent). L'assistance aux réfugiés sera axée sur les personnes enregistrées qui n'ont qu'un accès limité, voire pas d'accès, à d'autres sources d'alimentation ou de revenu. L'assistance aux programmes de solutions durables contribuera à la bonne intégration des réfugiés en RFY par des projets favorisant l'autosuffisance.

Composante A: Alimentation des réfugiés

30. Le PAM organisera des distributions ciblées pour venir en aide à 163 500 réfugiés enregistrés séjournant dans des logements privés et dans des centres collectifs. Ce nombre de bénéficiaires devrait décroître avec l'amélioration du ciblage en fonction de la vulnérabilité, et au fur et à mesure que les réfugiés choisiront d'acquérir la citoyenneté serbe, de regagner leur pays d'origine, ou trouveront des solutions durables.
31. Le PAM réduira l'ampleur de ses opérations de manière systématique dans la RFY, de diverses manières conformes à la stratégie nationale visant à résoudre les problèmes concernant les réfugiés. Le ciblage sera amélioré par l'application des critères recommandés par la mission d'évaluation conjointe des besoins alimentaires en Serbie et au Monténégro réalisée en 2001, avec la collaboration des comités locaux. Des études régulières seront réalisées tous les six mois, en se fondant sur le modèle mis au point à Belgrade en avril 2001, afin de veiller à ce que les critères de ciblage soient bien adaptés et à ce que l'aide alimentaire touche les ménages de réfugiés les plus durement touchés par l'insécurité alimentaire. Les bénéficiaires des programmes d'autosuffisance seront exclus des distributions ciblées au fur et à mesure que leur situation s'améliorera.
32. Tous les programmes du PAM seront réalisés conformément au plan d'action établi par l'Équipe spéciale interministérielle sur les réfugiés de la RFY. Dans son plan d'action national, l'Équipe spéciale relève que le rapatriement —en particulier vers la Bosnie-Herzégovine— devrait se poursuivre au cours des deux prochaines années, et que des efforts supplémentaires seront faits pour renforcer les relations bilatérales avec la Croatie afin d'encourager le retour des réfugiés croates. Des efforts seront aussi entrepris pour



réduire les délais de traitement des demandes de citoyenneté de la RFY, afin qu'ils ne dépassent pas 90 jours, comme cela avait été prévu. Étant donné que 60 pour cent des réfugiés résidant en RFY ont opté pour la naturalisation, cette accélération de la procédure permettra de réduire notablement le nombre de réfugiés. Enfin, l'Équipe spéciale lance un plan ambitieux comprenant des activités génératrices de revenus, des programmes de formation professionnelle et des prêts à taux réduit dont le but est d'améliorer l'emploi et l'autonomie des réfugiés. Le plan de réduction progressive des distributions du PAM est décrit au tableau 2.

33. Le total des besoins alimentaires des réfugiés enregistrés en RFY a été chiffré à 28 773 tonnes pour la période de l'intervention, ce qui représente 89 pour cent de l'IPSR.

TABLEAU 2: BESOINS EN VIVRES POUR L'ALIMENTATION DES RÉFUGIÉS CIBLÉS, JUILLET 2002–DÉCEMBRE 2003

Période	Bénéficiaires réfugiés Serbie	Bénéficiaires réfugiés Monténégro	Farine de blé	Haricots blancs	Sucre	Huile végétale	Total
Juillet–décembre 2002	160 000	3 500	11 772	981	981	981	14 715
Janvier–juin 2003	100 000	3 500	7 452	621	621	621	9 315
Juillet–décembre 2003	50 000	2 700	3 794	316	316	316	4 743
Total			23 018	1 918	1 918	1 918	28 773

Composante B: Solutions durables

34. Les activités de redressement, dans leur phase culminante, apporteront un soutien à 20 500 bénéficiaires par des interventions à court terme dans l'ensemble de la RFY, en ciblant les réfugiés qui ont choisi de devenir des citoyens de la RFY et qui ont besoin d'assistance pour acquérir des moyens de subsistance durables. L'aide à ce groupe cible sera aussi centrée sur les ménages qui quittent les centres collectifs pour s'installer dans un logement permanent. Ce processus a commencé, à une échelle très limitée, en 2001. Au fur et à mesure que des projets supplémentaires seront identifiés, le PAM les examinera attentivement afin de veiller à ce que chaque projet crée des actifs durables et soutienne l'intégration locale des réfugiés. Le PAM identifiera, en collaboration avec le HCR et le Commissaire serbe pour les réfugiés, des partenaires potentiels (y compris des ONG locales et internationales) ainsi que des domaines éventuels de projet dans le courant de la période allant de janvier à juin 2002. La phase de démarrage de cette composante devrait aller de juillet à décembre 2002, et toucher environ 20 500 bénéficiaires pendant la période janvier-juillet 2003. Lorsque le PAM réduira sa présence à la fin de 2003, en prélude à son retrait à la fin de l'année, son engagement dans les projets de solutions durables diminuera mais son rôle sera progressivement repris par le Gouvernement de la RFY et les organisations de développement à long terme.
35. Les besoins totaux en vivres pour les activités de redressement en RFY sont estimés à 3 735 tonnes pour la période du projet, soit 11 pour cent de l'IPSR.



**TABLEAU 3: BESOINS ALIMENTAIRES POUR LA
COMPOSANTE SOLUTIONS DURABLES
JUILLET 2002–DÉCEMBRE 2003**

Période	Bénéficiaires Serbie	Bénéficiaires Monténégro	Farine de blé	Haricots blancs	Sucre	Huile végétale	Total
Juillet–décembre 2002	10 000	500	756	63	63	63	945
Janvier–juin 2003	20 000	500	1 476	123	123	123	1 845
Juillet–décembre 2003	10 000	500	756	63	63	63	945
Total			2 988	249	249	249	3 735

36. **Assortiment alimentaire:** Les bénéficiaires recevront de la farine de blé enrichie en fer, de l'huile végétale avec de la vitamine A, des haricots blancs et du sucre. Des haricots blancs ont été spécifiquement demandés pour cette IPSR, parce qu'il s'agit des légumineuses les plus appropriées culturellement. En outre, des aliments frais pourraient être fournis par d'autres donateurs, identifiés par le HCR. Comme la plupart des réfugiés résident en RFY depuis 1995, ils ont mis au point des stratégies de défense qui leur permettent d'atteindre l'apport journalier recommandé de 2 100 kilocalories. Les quantités proposées ci-dessous représentent le même niveau et le même équilibre nutritionnel que les produits fournis par l'opération d'urgence 6136, tout en facilitant les distributions aux ménages. Les quantités fournies et la valeur nutritionnelle des rations sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

**TABLEAU 4: VALEUR NUTRITIONNELLE DES RATIONS INDIVIDUELLES
EN RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DE YOUGOSLAVIE**

Produit	Ration individuelle		Valeur nutritionnelle/ ration quotidienne
	Par mois (kg)	Moyenne quotidienne (g)	Apport énergétique (kcal)
Farine de blé	12	400	1 400
Haricots blancs	1	33	111
Huile végétale	1	33	297
Sucre	1	33	132
Total	15		1 940

Sélection des activités

37. Le ciblage de l'aide alimentaire destinée aux réfugiés se fondera sur les critères de vulnérabilité des ménages. Quant à l'application spécifique des critères, elle se basera sur les listes existantes de réfugiés enregistrés, sur le suivi par contact avec les bénéficiaires, sur les études des ménages comprenant des données qualitatives et quantitatives, et sur la coordination locale réalisée grâce aux réunions des comités locaux. Pour ses activités concernant les solutions durables, le PAM collaborera avec le HCR et le Commissaire serbe pour les réfugiés afin d'identifier les personnes ayant besoin d'une assistance alimentaire, dans l'optique d'entreprendre les activités nécessaires pour encourager l'intégration locale.



Composante A: Alimentation des réfugiés

38. L'assistance aux réfugiés consistera en premier lieu à distribuer des rations alimentaires mensuelles aux ménages réfugiés enregistrés; ces distributions seront effectuées par le réseau de partenaires du PAM à l'échelon municipal. Le PAM effectuera aussi des missions conjointes de suivi avec le HCR, le Commissaire serbe pour les réfugiés et le Commissaire monténégrin pour les personnes déplacées, et collaborera étroitement avec les comités locaux pour veiller à ce que, au fur et à mesure que les réfugiés trouvent des solutions durables (citoyenneté, réinstallation, rapatriement et emploi), les listes de bénéficiaires soient mises à jour comme il convient.

Composante B: Solutions durables

39. L'assistance du PAM en matière de solutions durables complétera les programmes mis en oeuvre par le HCR pour faciliter l'intégration à long terme des réfugiés en RFY. L'aide alimentaire renforcera les activités dans ce secteur en accroissant la souplesse des actifs matériels et financiers fournis par le HCR. Les activités comprendront:
- **Activités relatives au logement.** Elles comprendront deux composantes: construction complète et activités d'auto-assistance. Le volet construction complète permettra de fournir tous les apports nécessaires pour construire des maisons. Le volet auto-assistance comprendra une proportion des besoins d'ensemble, le ménage bénéficiaire fournissant le matériel restant.
 - **Activités favorisant l'autosuffisance:** il s'agira de formation professionnelle, de prêts et de dons en nature. La formation professionnelle dispensera aux réfugiés des compétences négociables, telle que charpenterie, maçonnerie et électricité. Les crédits aux réfugiés faciliteront le démarrage ou l'expansion des petites entreprises. Les dons en nature seraient fournis par les partenaires d'exécution dans les cas où des matériaux et des équipements spécifiques sont nécessaires, et seraient destinés aux ménages de réfugiés vulnérables qui se trouvent dans l'impossibilité de rembourser leurs emprunts.

Exécution

40. Outre le bureau principal du PAM à Belgrade, deux bureaux auxiliaires seront maintenus en Serbie. Ces bureaux planifient et coordonnent l'aide alimentaire avec les partenaires d'exécution, et ils administrent les procédures de suivi et de rapport. La totalité de l'aide alimentaire en Serbie sera canalisée par le partenaire d'exécution désigné du HCR, en l'occurrence la Croix-Rouge de Serbie. Au Monténégro, le bureau du port de Bar disposera d'une petite unité de programme dépendant directement de Belgrade. Toute l'aide alimentaire au Monténégro continuera à être canalisée par la Croix-Rouge du Monténégro. Le PLA actuellement installé à Podgorica sera remplacé par l'entrepôt du port de Bar.
41. Les bureaux auxiliaires du PAM continueront à coopérer étroitement avec les communautés de réfugiés par l'intermédiaire du Commissaire serbe pour les réfugiés et du Commissaire monténégrin pour les personnes déplacées, en consultation avec les autorités municipales locales, les associations locales, les ONG locales et internationales et le HCR. La préférence sera accordée aux ONG disposant de sources de financement indépendantes pour la gestion technique et les apports non alimentaires. Les ONG partenaires potentielles seront choisies conjointement par le HCR et le PAM.

Arrangements institutionnels et choix des partenaires

42. En RFY, la principale institution du gouvernement pour les questions touchant l'aide alimentaire est le Ministère de la protection sociale. Le Commissaire serbe pour les



réfugiés et le Commissaire monténégrin pour les personnes déplacées sont les organes de coordination pour toutes les questions concernant les réfugiés à l'échelon de la république. Les modalités de l'assistance aux réfugiés se fondent sur le Mémoire d'accord HCR/PAM et sur les indications fournies par les missions d'évaluation conjointes des besoins alimentaires en Serbie et au Monténégro.

43. Le principal partenaire du PAM en Serbie pour la gestion et la logistique des PLA est la FICR. À plus long terme, cette fonction devrait revenir à la Croix-Rouge yougoslave. Le partenaire d'exécution du PAM au Monténégro est la Croix-Rouge du Monténégro, qui s'est régulièrement améliorée au cours des trois dernières années dans tous les aspects concernant la livraison et les rapports. Le PAM reste un membre actif des équipes de pays des Nations Unies en Serbie comme au Monténégro, et il collabore étroitement avec les autres organismes des Nations Unies. Le PAM maintient des relations étroites avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux, y compris l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), la Commission européenne et la Banque mondiale. En outre, le PAM préside les réunions mensuelles de coordination de l'aide alimentaire à Belgrade et à Podgorica.
44. En ce qui concerne la composante solutions durables, le PAM coopérera étroitement avec les organisations qui ont mis en œuvre des projets encourageant l'autosuffisance dans la RFY au cours des neuf dernières années, en particulier celles qui sont des partenaires clés du HCR. Le Conseil danois pour les réfugiés, le Comité international de secours ainsi qu'un certain nombre d'ONG locales participent à ce processus, notamment dans le secteur des microcrédits. Le PAM fera tout son possible pour coordonner ses activités avec ces partenaires et il tirera parti de leurs connaissances institutionnelles pour renforcer l'impact de son assistance sur les projets favorisant l'autosuffisance.
45. L'expérience acquise par le HCR en RFY en matière de projets de solutions durables ciblant les femmes a montré que celles-ci jouaient un rôle vital dans les activités d'autosuffisance. Les femmes sont des emprunteurs plus fiables et la plupart des demandes de microcrédits et de participation aux projets d'autosuffisance présentées par des femmes réfugiées sont acceptés. Les programmes de perfectionnement (y compris les cours de couture, de cuisine et de poterie) destinés aux femmes réfugiées sont conduites en coopération avec le bureau local pour l'emploi et avec d'autres partenaires dans les municipalités où les programmes sont exécutés.
46. Le PAM continue à plaider avec vigueur la cause des plus pauvres d'entre les pauvres en RFY. L'étude du PAM sur la pauvreté, la mission d'évaluation conjointe HCR/PAM des besoins alimentaires en Serbie et au Monténégro ainsi que la mission d'évaluation des cultures et des disponibilités alimentaires de la FAO et du PAM, réalisées en 2001, ont fourni un ensemble solide de données et d'analyses qui demeurent importantes pour les responsables de l'aide humanitaire et du développement en RFY. Le PAM maintiendra des relations de collaboration étroites avec toutes les parties qui effectuent des études et des recherches concernant la sécurité alimentaire.

Renforcement des capacités

47. La riche expérience accumulée par le PAM en RFY a généré d'importantes capacités de suivi et d'évaluation en termes de travail sur le terrain et d'analyse des données. À la demande du HCR, le PAM va mener des activités de formation importantes en matière de suivi par contact avec les bénéficiaires, à l'intention du personnel du HCR chargé du suivi. Ces activités comprendront des ateliers de formation et des visites sur le terrain. Le processus sera reproduit à l'échelon municipal, avec des membres importants des comités locaux et des délégués de la FICR pour veiller à ce que des données appropriées soient



collectées dès le départ. En se fondant sur des requêtes du Commissaire serbe pour les réfugiés et de la FICR, le PAM mettra à disposition du personnel de suivi, détaché à titre provisoire, afin de faciliter le transfert de compétences aux partenaires d'exécution sur le terrain. Sur le plan de la logistique, le PAM a créé en 2001 un entrepôt central à Dobanovci doté d'installations de formation pour tous les aspects de l'entreposage, de la livraison et de la distribution de vivres. Le PAM poursuivra le processus de formation (entamé en 2001) des délégués de la FICR aux protocoles normalisés du PAM concernant la manutention des vivres.

Arrangements logistiques

48. Les contributions en nature reçues de donateurs étrangers transiteront par le port de Bar, au Monténégro, puis seront envoyées par camion ou par train aux PLA en Serbie. Une proportion importante des produits promis par les pays européens sera envoyée par train ou par camion par le couloir du nord, via Novi Sad.
49. Il est possible d'effectuer des achats locaux et régionaux de farine de blé et d'huile végétale en RFY, en Hongrie et en Italie. Le PAM a acheté 33 511 tonnes de produits divers en 2000. En 2001, à la demande du gouvernement, le PAM a interrompu ses achats locaux jusqu'au mois de septembre en raison de la baisse des réserves nationales en céréales et de la faiblesse de la production, due à la sécheresse. Les prix des produits de base sont restés concurrentiels par rapport aux indices de prix régionaux, et il conviendra de faire d'autres achats locaux pour cette IPSR.
50. Le PAM dispose d'entrepôts à Bar (Monténégro), d'une capacité de stockage de 45 000 tonnes. Des mesures continueront à être prises pour veiller à ce que l'appui logistique corresponde aux normes de qualité du PAM. Ces mesures comprennent un contrôle strict des inventaires, des inspections régulières des produits alimentaires et des installations de stockage de vivres, et une justification comptable totale des fonds de transport terrestre, d'entreposage et de manutention (TTEM).
51. Pour permettre une gestion efficace et transparente des produits alimentaires du PAM, un système de suivi électronique des denrées —Système d'analyse, de traitement et de suivi des mouvements des produits alimentaires (COMPAS)— a été mis en place dans l'ensemble de la RFY. Il permet de suivre les mouvements des produits du PAM dès leur arrivée au port jusqu'aux PLA et à leur distribution ultérieure. Le PAM continue à appliquer une politique de "tolérance zéro" en matière de détournement de vivres, et il continuera à prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que tous les produits parviennent aux bénéficiaires visés.

Suivi et évaluation

52. Tout au long de l'IPSR, le PAM effectuera régulièrement des exercices conjoints de suivi avec le HCR. Le PAM maintiendra une équipe de 13 contrôleurs de l'aide alimentaire dans toute la RFY. Les contrôleurs ont recours à des questionnaires et des entretiens semi-structurés pour recueillir une quantité d'informations qualitatives et quantitatives sur les bénéficiaires du PAM, sur la sécurité alimentaire des ménages, et sur l'activité des marchés. Les données sont recueillies et analysées par l'unité ACV à Belgrade, qui produit des mises à jour mensuelles sur la situation de la sécurité alimentaire dans la RFY.
53. Le PAM effectue régulièrement des visites de terrain ainsi que des collectes et des analyses de données pour contrôler ses opérations. Les informations concernant les résultats réels par rapport aux résultats escomptés seront utilisées pour ajuster tous les programmes en conséquence et pour permettre des mesures correctives. Des données quantitatives et qualitatives seront réunies sur le nombre de bénéficiaires (ventilé par sexe),



les quantités distribuées, l'accès aux points de distribution, la connaissance des droits aux distributions de vivres, l'acceptabilité de l'assortiment alimentaire et l'économie alimentaire des ménages.

TABLEAU 5: INDICATEURS PAR OBJECTIF

Objectifs	Indicateurs
a) Garantir l'accès aux produits alimentaires de base pour favoriser leur consommation par les ménages réfugiés souffrant d'insécurité alimentaire, grâce à une assistance ciblée.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre et proportion de bénéficiaires par âge, par sexe et par catégorie. ➤ Quantité, type, livraison en temps voulu et composition de l'assortiment alimentaire du PAM effectivement distribué. ➤ Quantité, type et composition de l'assortiment alimentaire du ménage et de la contribution du PAM.
b) Soutenir la mise en œuvre de solutions durables et la mise en place de mécanismes de défense positifs pour les réfugiés grâce à des programmes favorisant l'autosuffisance.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de ménages de réfugiés supprimés des listes de bénéficiaires. ➤ Nombre et type d'activités économiques entreprises par ménage. ➤ Informations qualitatives sur les ménages et les communautés fondées sur la disponibilité de nouvelles infrastructures, d'actifs, de connaissances et de compétences. ➤ Nombre de réfugiés rapatriés dans leur pays d'origine, tel que vérifié par le HCR et ses partenaires.

Mesures de sécurité

54. À l'exception des trois municipalités du sud de la Serbie (Presevo, Bujanovac et Medvedja), qui sont soumises au régime de sécurité Phase III des Nations Unies, la Serbie et le Monténégro sont actuellement soumis au régime de Phase I. Sauf si des événements importants venaient à se produire au Kosovo, en ex-République yougoslave de Macédoine ou ailleurs dans la région, la situation de sécurité devrait demeurer stable pendant toute la durée de l'IPSR. Toutefois, la situation dans l'ensemble des Balkans reste précaire et le PAM continuera à suivre les événements de très près et à ne rien négliger pour protéger son personnel et ses biens.

STRATÉGIE DE RETRAIT

55. Tout au long de l'année 2001, en collaboration étroite avec les autorités fédérales et le gouvernement national, le PAM a réduit progressivement son assistance aux cas sociaux et a mis en place des plans complets de réduction de ses actifs, de son personnel et de ses équipements en RFY. L'IPSR sera lancée avec un niveau proportionnellement réduit de personnel et d'actifs matériels.

56. Le processus de réforme en cours a révélé qu'une assistance importante sera nécessaire pour inverser la spirale descendante des dix dernières années. Afin de mener ses réformes à bon port, la RFY aura besoin que l'assistance internationale se maintienne. Si le rythme



des réformes outrepassent les attentes, le PAM réduira l'ampleur de ses programmes en conséquence. Toutefois, et sur la base de consultations avec le HCR, le cadre de 18 mois proposé pour cette IPSR paraît la durée la plus vraisemblable pendant laquelle une aide alimentaire sera nécessaire en RFY. Pendant cette période, le PAM consacrera ses efforts à la réduction de son aide alimentaire conformément aux chiffres qui figurent dans les tableaux 2 et 3, et à se retirer totalement de la RFY, y compris en transmettant la responsabilité de toute activité résiduelle au gouvernement et en fermant les bureaux du PAM.

Dispositifs en cas de situation d'urgence

57. Le PAM continue à participer activement aux exercices nationaux et régionaux de préparation aux situations d'urgence qui sont menés en consultation étroite avec le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), le HCR, l'UNICEF et tous les autres acteurs pertinents. Le PAM continuera à participer au processus de préparation aux situations d'urgence en Serbie et au Monténégro ainsi que dans l'ensemble de la région.
58. S'il venait à se produire en RFY une catastrophe —causée par l'homme ou naturelle— exigeant l'intervention du PAM, les ressources attribuées à l'IPSR seraient utilisées pendant la phase de crise initiale afin de répondre aux besoins de la population touchée. Étant donné les niveaux minimaux des stocks en RFY, auxquels s'ajoutent les quantités entreposées au port de Bar, le PAM pourrait satisfaire les besoins de 30 000 personnes pendant deux mois, période pendant laquelle une opération d'urgence distincte serait préparée.



ANNEXE I

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET

	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
COÛTS POUR LE PAM			
A. Coûts opérationnels directs			
Produit ¹			
– Farine de blé	26 006	186	4 837 190
– Haricots blancs	2 167	720	1 560 384
– Huile végétale	2 167	652	1 413 014
– Sucre	2 167	270	585 144
Total, produits	32 508	258,27	8 395 733
Transport extérieur		88,23	2 868 181
Transport terrestre		11,80	383 594
TIEM		44,99	1 462 535
Total, TTEM		56,79	1 846 129
Autres coûts opérationnels directs		0	0
Total des coûts opérationnels directs		403,29	13 110 043
B. Coûts d'appui directs (voir l'annexe II pour les détails)		68,50	2 226 636
Total, coûts directs		471,78	15 336 679
C. Coûts d'appui indirects (7,8 pour cent du total des coûts directs)		36,80	1 196 261
COÛT TOTAL POUR LE PAM		508,58	16 532 940

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités à fournir au projet comme à tous les projets assistés par le PAM peuvent varier au cours du temps en fonction des disponibilités du PAM et du marché intérieur des pays bénéficiaires.



ANNEXE II**BESOINS D'APPUI DIRECTS (*dollars*)****Dépenses de personnel**

Personnel international (4)	843 750
Consultants internationaux et contrats de louage de service (1)	88 812
Fonctionnaires nationaux (1)	45 378
Personnel local et temporaire (20)	425 214
Heures supplémentaires (en dollars seulement)	36 000
Total partiel	1 439 154

Services d'appui technique

Suivi et évaluation du projet	123 500
Formation (personnel et contrepartie)	50 000
Total partiel	173 500

Voyages/Indemnité journalière de subsistance

International (déplacements dans le pays)	122 182
Total partiel	122 182

Dépenses de bureau

Location des locaux	153 300
Services collectifs	18 000
Fournitures de bureau	54 500
Communications	93 000
Réparation et entretien de matériel	21 000
Total partiel	339 800

Exploitation des véhicules

Carburant et entretien	114 000
Total partiel	114 000

Équipements et autres frais fixes

Matériel TC/TI	20 000
Mobilier et matériel	12 000
Total partiel	32 000

Autres dépenses

Autres dépenses de bureau et services (PAM uniquement)	6 000
Total partiel	6 000

TOTAL COÛTS D'APPUI DIRECTS	2 226 636
------------------------------------	------------------



ANNEXE III



Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



LISTES DE SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
COMPAS	Système d'analyse, de traitement et de suivi des mouvements des produits alimentaires
DIN	Dinar yougoslave
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FICR	Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IPSR	Intervention prolongée de secours et de redressement
OCHA	Bureau pour la coordination des affaires humanitaires
PFRDV	Pays à faible revenu et à déficit vivrier
PLA	Point de livraison avancé
PMA	Pays moins avancé
RFY	République fédérale de Yougoslavie
TC/TI	Télécommunications et technologie de l'information
TIEM	Transport intérieur, entreposage et manutention
TTEM	Transport terrestre, entreposage et manutention
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

